



## Collège NOTRE DAME DE SION

6 avenue Beaumarchais

38100 Grenoble

Tél. : 04.76.96.69.72

Fax: 04.76.48.23.49

Mail: [notredamedesion@free.fr](mailto:notredamedesion@free.fr)

<http://www.ndsion.org>

# RENTREE 2018

Votre enfant entre au collège Notre Dame de Sion en septembre 2018, vous trouverez ci-après les informations nécessaires.

☞ Si ce n'est déjà fait, nous demandons aux familles des nouveaux inscrits de nous fournir :

- **un certificat de sortie** (exeat) de l'établissement fréquenté précédemment ;

- **le certificat d'admission** dans la classe supérieure et/ou le bulletin du 3<sup>ème</sup> trimestre mentionnant l'avis de passage.

☞ L'établissement est fermé du mercredi 11 juillet 2018 au soir au lundi 20 août 2018 au matin.

☞ L'assurance scolaire responsabilité civile est prise en charge par l'établissement. Les conditions sont consultables sur le site rubrique services, administration (assurance mutuelle Saint Christophe).

## **LA DEMI-PENSION**

Les nouveaux élèves recevront une carte badge nominative (1 seule carte sera fournie, en cas de perte celle-ci sera facturée 10€)

Les autres réutiliseront la carte de l'année précédente ( en cas de perte celle-ci sera facturée 10€)

Les demi-pensionnaires seront enregistrés en comptabilité (jours à définir à la rentrée en fonction de l'emploi du temps) et seront **facturés sur le relevé de frais trimestriel**.

A partir de deux, trois ou quatre repas fixes par semaine : les élèves s'inscrivent à la demi-pension. (cf. fiche tarifs 2018/2019 consultable sur le site internet)

Les élèves externes peuvent déjeuner au collège. Les parents pourront s'inscrire sur le calendrier électronique dans Ecole Directe au plus tard le jour même avant 10h. Ils régleront le prix du repas occasionnel par CB sur le site ou par chèque ou en espèce à l'accueil pour les enfants, avant le début des cours ou à la récréation de 10h00 :

- Prix d'un ticket occasionnel : 8,30 €

Les élèves sont accueillis et encadrés pour le repas et le temps de détente les : **lundi – mardi – jeudi – vendredi**.

**La demi-pension débutera le jeudi 6 septembre 2018 ; vous ferez le choix de la formule sur le document distribué à votre enfant le jour de la rentrée.**

→ Des ateliers seront proposés à partir de mi-septembre.

## **L'ETUDE DU SOIR**

Une information vous sera donnée le soir des réunions de rentrée (cf. *planning 1<sup>er</sup> semestre*)

## **INFORMATIONS PRATIQUES**

### **HORAIRES DE RENTREE : Entrées et sorties par la rue Louise Michel**

JOUR	CLASSES	MATIN	APRES-MIDI
Lundi 3 septembre	6 <sup>e</sup>	9h00 – 12h00	13h30 – 16h00 <i>*Un goûter sera proposé aux familles à 16h00</i>
		Bénédiction des cartables	
<i>Les 6<sup>e</sup> n'auront pas cours le mardi 4 septembre</i>			
Mardi 4 septembre		<b>HEURE DE RENTREE</b>	<b>BENEDICTION DES CARTABLES</b>
			<b>HEURE DE SORTIE Approximative</b>
	5 <sup>e</sup>	8h30	Dans la matinée
	4 <sup>e</sup>	9h00	Dans la matinée
	3 <sup>e</sup>	13h45	Dans l'après-midi
Mercredi 5 septembre	Les cours fonctionneront selon l'emploi du temps pour l'ensemble des collégiens.		

### **Les élèves apportent le jour de la rentrée :**

#### **Pour tous :**

Quelques feuilles de copies

Une trousse dans un sac de cours « vide », pour réceptionner les livres.

Le talon réponse de la pastorale pour les élèves intéressés

<b>Cycle 3</b>	<b>Pour les 6<sup>e</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le règlement du carnet de bord (un chèque de 6 € à l'ordre de l'Association Beaumarchais), sous enveloppe au nom de l'enfant.</li> <li>- <b>Pour les nouveaux élèves</b> : un chèque de caution de 60 € pour le prêt des livres (à l'ordre de l'Association Beaumarchais), encaissé en septembre et conservé pendant toute la scolarité de l'enfant à Sion. La somme sera restituée en fin de scolarité si tous les livres sont rendus en bon état. Si un livre est perdu ou détérioré, il sera facturé au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année suivante</li> </ul>
<b>Cycle 4</b>	<b>Pour les 5<sup>e</sup> - 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un agenda</li> <li>- <b>Pour les nouveaux élèves</b> : un chèque de caution de 60 € pour le prêt des livres (à l'ordre de l'Association Beaumarchais), encaissé en septembre et conservé pendant toute la scolarité de l'enfant à Sion. La somme sera restituée en fin de scolarité si tous les livres sont rendus en bon état. Si un livre est perdu ou détérioré, il sera facturé au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année suivante. Pour les 3<sup>èmes</sup> si un ou plusieurs livres sont perdus ou détériorés la caution ne sera pas restituée ou que partiellement.</li> </ul>

#### **Pour le 1<sup>er</sup> cours d'EPS :**

- ☼ Le talon-réponse de la circulaire de l'Association Sportive,
- ☼ Le certificat d'aptitude partielle à la pratique de l'EPS (uniquement pour les élèves concernés, à télécharger sur le site du collège, dans la partie « administration »).

### **HORAIRES DE COURS**

**Les élèves ont cours le lundi, mardi, mercredi matin, le jeudi et le vendredi :**

	DEBUT DES COURS	FIN DES COURS
<b>MATIN</b>	8 h 10 → Ouverture portail 7h50 – fermeture portail 8h08 9h05 → Ouverture portail 9h04 – fermeture portail 9h06	11h10 ou 12 h 05
<b>APRES-MIDI</b>	13 h 45 → Ouverture portail 13h35 – fermeture portail 13h43 14h40 → Ouverture portail 14h39 – fermeture portail 14h41	14h40, 15h35 ou 16h35 (selon l'emploi du temps) <b>Sortie 15h45 après la récréation</b>
<b><i>Toutes les entrées et sorties se font rue Louise Michel - Sauf à 17h30, les élèves sortent par l'accueil</i></b>		

Les élèves disposent d'un régime de sorties sur la dernière page du carnet de liaison. Vous en choisirez la formule 1, 2 ou 3.

En raison du **plan Vigipirate**, à chaque entrée et sortie, le carnet de correspondance doit être présenté. En cas de non présentation, la première fois un rappel oral sera fait, la deuxième fois, l'enfant restera à l'accueil.

**Nous vous souhaitons de bonnes vacances.**